

# **Biodiversité et développement local, comment construire la démarche ?**

---

Rencontre des acteurs des territoires

Le 27 mars 2007



**Life Nature  
& Territoires**  
en région Rhône-Alpes

Depuis 2004, le programme "life nature & territoires en région Rhône-Alpes", dans lequel se place cette rencontre animée par le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels, cherche à montrer que Natura 2000, et d'une manière plus large le patrimoine naturel, peuvent contribuer au développement local.

**Une première rencontre** a eu lieu en octobre 2005 dans le cadre du programme life nature et territoires en région Rhône-Alpes. Elle montrait que la biodiversité et les enjeux liés au patrimoine naturel pouvaient être un atout dans la construction de projets territoriaux.

**Cette seconde journée d'échange**, le 27 mars 2007, tentait d'aller plus loin et de décrypter les étapes et les points fondamentaux de cette co-construction sociale autour d'un projet de territoire, avec une véritable démarche d'intégration du patrimoine naturel.

Parce que cette construction met en évidence le rôle déterminant des collectivités locales, plusieurs maires ont apportés lors de cette rencontre de précieux témoignages.

**Pour Robert Mériaudeau, maire de Brégnier-Cordon**, dans l'Ain, la sauvegarde de la biodiversité est aujourd'hui ce qu'était le Plan après la dernière guerre : une ardente nécessité ! La richesse de la biodiversité sera dans l'avenir la base fondamentale du développement local, notamment en milieu rural. Depuis des années, Brégnier-Cordon, sa commune, acquiert patiemment des terrains d'intérêt naturel : milieux secs ou marais. Cela lui permet et lui permettra de développer un tourisme doux et le cas échéant de proposer des mesures compensatoires si d'aventure elle devait élaborer un projet à impact naturel un peu sévère.

Monsieur Mériaudeau invite ses collègues maires à intégrer cette réflexion et ainsi à construire l'avenir.

# Biodiversité et développement local, comment construire la démarche ?

---

## Ouverture de la journée

Hervé Coquillart - Directeur du CREN Rhône-Alpes

Robert Mériaudeau - Maire de Brégnier-Cordon

André Micoud - CRESAL Université de Saint-Etienne

Le programme life nature & territoires : où en est-on ? Quels constats ?

Fabrice Gallet - Office national des forêts

Jean-Yves Chetaille, président du CREN Rhône-Alpes, a ouvert cette journée. Laurent Meyer, journaliste indépendant et animateur de la rencontre, a ensuite présenté le programme de travail et passé la parole aux diverses personnalités invitées.

### **Le point de vue de Hervé Coquillart**

*(directeur du Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels)*

La construction du programme Life nature et territoires est le résultat d'un travail en commun entre le CREN et l'ONF. La logique du Life nature et territoires est partie du constat que sur un certain nombre de sites en Rhône-Alpes, Natura 2000 intéressait les collectivités territoriales et les socioprofessionnels. Un certain nombre de situations positives pouvait servir de fondement à une démarche et à un travail en réseau avec d'autres sites.

La première journée, en octobre 2003, était centrée sur la question de l'appropriation à travers une enquête qui avait concerné l'ensemble des 16 sites et une analyse des conditions dans lesquelles les acteurs territoriaux s'étaient appropriés Natura 2000. Les situations étaient graduées depuis de vraies « success story » positives jusqu'aux situations de réticences. L'interprétation pouvait se faire en fonction de l'état d'avancement de la démarche. L'historique était souvent déterminant sur la manière dont les gens allaient pouvoir s'approprier cette nouvelle procédure. Dans un certain nombre de situations, l'appropriation était liée à des constats préalables, en particulier le constat d'une fréquentation plus ou moins anarchique qui devait être gérée, à des logiques de filières, enjeux de gestion forestière couplant l'aspect biodiversité et l'aspect production ligneuse, enjeux de filière agricole en particulier en montagne dans des contextes d'estive, d'alpage, de pâturage de montagne. Six ou sept territoires étaient à un stade assez complexe où toutes ces logiques se croisaient et où les acteurs territoriaux affirmaient considérer les espaces naturels et la biodiversité comme une ressource territoriale à préserver et à valoriser dans leur projets globaux d'aménagement du territoire. Cette situation d'intégration forte était considérée comme la plus aboutie et apparaissait dans un contexte de prise en compte de l'historique, de l'aspect culturel, de la construction sociale autour du projet. Plus le projet avait démarré de manière récente dans le cadre de la procédure Natura 2000, plus il était dur de le voir intégré. Plus il y avait un passé et une construction sociale autour du projet, mieux les choses se passaient.

Cette deuxième journée sera centrée sur la construction des projets, au cœur du rôle du technicien qui a des fonctions diverses d'accompagnement, de médiation, de traduction de l'information. Il est difficile d'impliquer les partenaires locaux sans traduction de l'information ou sans une écoute suffisante de ce qu'ont à apporter les acteurs locaux qui connaissent le territoire, qui ont le retour de l'aspect historique et qui connaissent les projets. L'aspect de médiation et le rôle du technicien seront sûrement les points centraux de l'atelier numéro 1. Le deuxième atelier sera plus lié aux questions de succession d'outils mobilisés autour d'un même projet et concernera des territoires sur lesquels les actions se sont surtout développées dans la durée et qui au cours du temps

ont mobilisé des partenariats et des financements divers. Le troisième et dernier atelier abordera plus l'aspect biodiversité en tant que ressource territoriale en écho à un séminaire qui a eu lieu récemment sur la place de la biodiversité dans la construction de projets territoriaux.

### **Le point de vue de Robert Mériaudeau**

*(Maire de Brégnier-Cordon)*

Sur Brégnier-Cordon, les projets Natura 2000 ont mal démarré, l'Etat ayant imposé la protection des îles du Rhône à la limite de l'Ain (commune de Brégnier-Cordon) et de l'Isère (commune des Avenières) dans le cadre d'un aménagement hydroélectrique. Dans l'Ain, les choses se sont bien passées grâce au dialogue avec les pêcheurs et les chasseurs. Dans l'Isère, les choses se sont très mal passées dès le départ et la situation ne s'est débloquée que lorsque les opposants à la réserve naturelle des îles du Rhône ont perdu les dernières élections municipales. La nouvelle municipalité a compris que la protection de la nature, surtout dans un secteur où il n'y a pas d'enjeux agricoles, était un plus pour la collectivité et les habitants.

Sur Brégnier-Cordon, après avoir pris connaissance des protections possibles pour les milieux humides et sachant que la commune avait une petite tourbière (environ 1.5 ha) au sommet d'un chaînon calcaire, Monsieur Mériaudeau a proposé au CREN de la protéger. Les techniciens du CREN lui ont fait remarqué également la richesse des milieux secs autour. Monsieur le maire a proposé au conseil municipal d'acheter petit à petit ces terrains à l'abandon en les payant à un prix supérieur de 50 % par rapport à la valeur du terrain. La gestion de ces espaces a été confiée au CREN par convention. L'absence de difficulté sur Brégnier-Cordon tient surtout au fait que, dès le départ, Monsieur le maire a rassemblé les pêcheurs et les chasseurs autour du projet.

La difficulté est par exemple d'expliquer aux gens l'intérêt de l'aulne blanc, bois de chauffage sans aucune valeur, ou de parler de protéger les îles du Rhône parce que c'est la dernière zone aval le long du Rhône où l'on trouve encore de la verne blanche. Comment expliquer aux citoyens, aux contribuables, aux électeurs, l'intérêt de certains milieux qui, pour lui, n'en ont pas vraiment ? Le caractère sauvage de ces îles est plus compréhensible pour les citoyens, d'autant plus que les nouveaux habitants sont majoritaires depuis un certain nombre d'années dans les communes rurales et que ces nouveaux habitants sont plus sensibles à de telles problématiques. Mais comment convaincre les plus anciens et amener les nouveaux à comprendre un peu mieux la complexité de ces milieux ?

## **Le point de vue de André Micoud**

*(sociologue au CRESAL)*

Un dispositif nouveau demande à être expliqué, à être compris, à être approprié, et cela se passe d'autant mieux que les acteurs locaux sont informés. Nous entrons dans une phase de changement. Il ne sera plus question d'espace rural mais de campagne pour distinguer l'espace rural en tant qu'il avait été dédié à la profession agricole et la campagne qu'il va falloir partager. Le terme de campagne est un terme ancien qui prend une nouvelle dimension, la campagne devient un bien commun. L'arrivée des nouveaux venus est positive mais on peut se poser la question de : qui va entretenir les paysages ? Qui va continuer à s'occuper des espaces ?

L'appropriation de la biodiversité par les acteurs locaux est importante mais attention, les acteurs locaux sont de plus en plus divers. « Appropriation » est un mot fort et ne doit pas vouloir dire « ma propriété ». Entre un espace rural que les ruraux de souche estiment être leur propriété et ces mêmes espaces que les nouveaux venus veulent s'approprier, la responsabilité de faire en sorte que ces deux populations non seulement ne s'affrontent pas mais ne fassent pas non plus que se côtoyer est importante. Il va falloir trouver un moyen de les faire s'interpénétrer, de les faire se connaître. Il existe déjà des initiatives. La manière de considérer la nature et le patrimoine culturel doit être partagée, c'est là un déficit important pour notre région.

André Micoud ajoute qu'il faut faire attention à ne pas oublier que les gens qui sont habitués à conduire la nature la connaissent. Il peut et il doit y avoir partage de savoirs entre les savoirs agronomiques et les savoirs écologiques. Ces deux types de compétence vont devoir se rencontrer de plus en plus.

Les populations autochtones ont un rapport au temps qui est très différent des nouveaux venus qui sont, eux, des gens mobiles. Quand les nouveaux venus arrivent, les natifs se demandent s'ils sont là pour longtemps. Alors que les populations rurales d'origine ont leur nom au cimetière et sur le monument aux morts. Les nouveaux venus doivent bien considéré ce rapport au temps différent mais il leur suffit de gratter un peu dans leur propre histoire pour s'apercevoir que leur famille est originaire d'un territoire et qu'elle y est resté longtemps. Même si les gens sont mobiles, souvent ils ont un port d'attache, ils ont un lieu d'identité. Quand on demande aux américains ce qu'ils sont, ils répondent qu'ils sont irlandais ou ukrainiens et continuent à avoir cette attache. Personne ne peut être que mobile et les nouveaux venus peuvent comprendre cette nécessité d'avoir un attachement dans le temps à un endroit. Ceux qui sont ici ont un certain nombre de connaissances sur pourquoi les choses fonctionnent de cette manière ici mais il faut aussi apprendre à connaître la part des nouveaux arrivés.

# Le programme life nature & territoires : où en est-on ? Quels constats ?

A partir de l'intervention de Fabrice Gallet - Office national des forêts

## Chiffres Clés du programme

16 sites démonstratifs et diversifiés (soit 10% du nombre de sites Natura 2000 en Rhône-Alpes).

25 partenaires techniques et/ou financiers.

50 actions dont 44 sur site et 6 actions transversales.

Budget de 2.800 K€.

sur 4 ans (1/7/04 - 30/6/08).

180 personnes participent au projet.

## Où en est-on ?

1670 k€ engagés au 31/12/07 soit 60% du budget.

300 réunions ont été organisées à ce jour sur l'ensemble des sites pour mener à bien le projet dont 40 comités de pilotage locaux et 5 comités de pilotage régionaux.

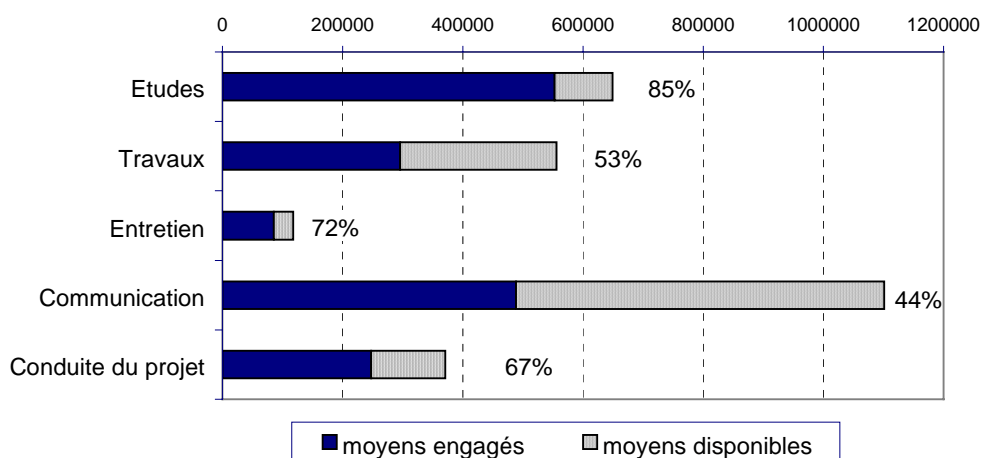
150 produits médias dont une centaine d'articles de presse.

120 rapports ont été rédigés (rapports d'études, compte-rendus de réunions techniques, etc...).

1/3 des produits sont réalisés, 1/3 ne sont pas encore commencés, le reste est en cours de réalisation.

Au 31/12/06, le volet étude est réalisé à 85%, la moitié des travaux de restauration ont été réalisés, le volet entretien est réalisé au 3/4, le volet communication est largement engagé mais moins avancé que les autres volets car les actions de communication s'appuient généralement sur les volets travaux et études.

Le coût de la conduite du projet est légèrement supérieur du fait des difficultés rencontrées sur certains sites (Valdrôme, Mont de Grange) et de la sous-estimation du temps consacré à la démarche participative.



7 sites en avance (taux de réalisation > 60%) dont 1 site où les actions sont terminées.  
5 sites avec un léger retard (taux de réalisation compris entre 50 et 60%).  
4 sites en retard (taux de réalisation compris entre 20% et 50%).

### **Qu'en ressort-il ?**

550 k€ ont été investis pour améliorer la connaissance des sites Natura 2000 du programme. La cartographie des habitats du site « Obiou-Gorges de la Souloise » a permis par exemple de mettre en évidence une des stations les plus importantes de potentille du Dauphiné.

300 k€ de travaux ont été entrepris en faveur de la restauration des habitats, ce qui génère par ailleurs du travail pour les entreprises locales ou les agriculteurs. Le programme Life participe au développement durable des territoires.

L'équipe projet de l'action transversale « développer l'appui aux communes forestières au réseau Natura 2000 » a favorisé la mise en œuvre de 32 contrats forestiers Natura 2000 sur la période 2005-2006, ce qui représente 1000 k€ d'investissement en faveur des sites Natura 2000 de la région Rhône-Alpes.

Le groupe de travail de l'action transversale « développer et mettre en valeur la convergence entre la gestion pastorale en montagne et la gestion des sites Natura 2000 » a participé à l'élaboration des nouvelles mesures agri-environnementales. 2 des 16 sites (Bauges et Monts du Forez) ont été choisis pour tester dès 2007 le nouveau dispositif.

De nombreuses actions sont déjà programmées à l'issue du Life, les plans de financements restant à affiner.

A titre d'exemple, pour le site Monts du Forez, le montant des actions prévues au document d'objectifs et portées par le Contrat de développement Rhône-Alpes 2005-2010 s'élève à 750.000 € (40% financés par la Région Rhône-Alpes).

Grâce au programme Life, la démarche Natura 2000 a pu être ré-enclenchée sur certains sites et les acteurs locaux, sceptiques et méfiants évoluent progressivement. Concrètement, le programme Life permet de démontrer que Natura 2000 peut devenir une ressource territoriale. C'est le cas notamment sur les sites de la tourbière des Saisies et de la réserve naturelle du Grand Lemps où les nouveaux équipements contribuent à renforcer l'offre touristique locale tout en préservant les habitats fragiles de ces sites.

L'un des objectifs du programme Life est de structurer un réseau d'acteurs locaux impliqués dans le développement territorial et la gestion du réseau Natura 2000. Les partenaires du programme depuis son lancement, ont été régulièrement sollicités à participer à des colloques et séminaires pour faire partager l'expérience rhônalpine. Le programme Life nature et territoires a permis de renforcer les relations entre les services de l'Etat (DIREN, DDAF) et les gestionnaires, de faire travailler ensemble des acteurs techniques de secteurs très différents (fédération d'alpages du Massif central, des Alpes du Nord, des Alpes du Sud).

Sur 4 des 16 sites du programme, la présidence est désormais assurée par un élu de collectivité territoriale comme le suggère la loi DTR, ce qui confirme l'appropriation des sites Natura 2000 par les élus.

# Biodiversité et développement local, comment construire la démarche ?

---

## Les synthèses d'ateliers

Atelier I :

« parler un langage commun, trouver le moyen de se comprendre »

Philippe Mestelan, PNR du massif des Bauges

Atelier II :

« quelle approche faut-il avoir lorsque le contexte est difficile ? »

Antoine Rouillon, ASTERS Conservatoire d'espaces naturels de la Haute-Savoie

Atelier III :

« construire un projet de territoire avec la biodiversité comme une des ressources »

François-Xavier Nicot, ONF

## Synthèse de l'atelier I :

### « parler un langage commun, trouver le moyen de se comprendre »

Philippe Mestelan, PNR du massif des Bauges

---

Les expériences de gestion des sites pastoraux qui ont été présentées dans cet atelier rappellent le rôle essentiel du dialogue dans les processus de gestion des sites Natura 2000. L'atelier a résumé ce rôle par la question suivante : « quel intérêt a la biodiversité si elle n'est pas partagée ? »

Si le dialogue n'est pas une invention de Natura 2000, l'implication des « naturalistes » dans les décisions de gestion des espaces pastoraux, à côté des agriculteurs, des conseillers agricoles, des propriétaires, est indissociable de la démarche Natura 2000. D'autres acteurs du territoire (chasseurs, acteurs touristiques, élus, etc...) sont également souvent partie prenante de la gestion concrète des sites.

La pertinence et la qualité du dialogue ne sont toutefois pas établies « de fait » et se heurtent à plusieurs difficultés. Le nombre d'acteurs et les intérêts parfois contradictoires alourdissent l'organisation des réunions et complexifient le processus de décision. Les habitudes de travail des différents acteurs (y compris des services de l'Etat) doivent évoluer dans ce nouvel environnement, ce qui demande du temps. L'historique du site, les conflits antérieurs parfois des mêmes acteurs impliqués dans Natura 2000 représentent aussi des blocages importants pour installer un dialogue constructif.

Afin de dépasser ces difficultés, les expériences présentées au cours de l'atelier et les échanges entre les participants ont fait apparaître des pistes à suivre pour que le dialogue organisé sur les sites Natura 2000 se traduise concrètement par un progrès environnemental, économique et social.

Il s'agit d'un point de vue général « d'installer la confiance » entre les acteurs. Pour cela, la connaissance mutuelle des acteurs est à développer : quelles compétences sont reconnues pour chaque intervenant ? Quelles sont les limites de ces compétences ? Quels sont les objectifs de chacun ? Quels sont les objectifs communs sur lesquels tous les acteurs se retrouvent ? Le temps d'animation est le premier facteur de réussite pour installer la confiance. La qualité de l'animateur n'est évidemment pas à négliger, mais celui-ci sera d'autant plus pertinent qu'il aura le temps pour lui. La précarité et le « turnover » important des postes d'animateurs Natura 2000, lorsqu'ils existent, posent à ce titre un problème réel dans la réussite des projets de gestion des sites.

La question des outils techniques à mobiliser pour gérer les sites est également essentielle. Ils doivent être reconnus par tous les acteurs comme capables de prendre en compte les enjeux de l'économie et de la biodiversité. Des efforts importants sont sans doute à produire pour améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les outils de conseil agricole et fabriquer des outils « agri-écologiques » par exemple.

Il s'agit ensuite de mobiliser un langage simple et compréhensible par tous les acteurs afin que les gens se comprennent. Ce langage doit permettre d'identifier des enjeux partagés et de comprendre les difficultés de chacun. Il s'appuie sur des outils (cartes, indicateurs d'observation de terrain, etc...) simples. Il peut également s'appuyer sur des

actions concrètes de terrain, quitte à leur donner un caractère expérimental qui servent de « prétexte » pour échanger les points de vue et qui mobilisent les acteurs.

Enfin, le cadre du dialogue installé sur les sites s'établit bien sûr dans le comité de pilotage local et dans l'élaboration du document d'objectifs. La légitimité de la structure porteuse du document d'objectifs et des opérateurs techniques pour mener les actions de gestion prévues doit être assurée à ce niveau.

## Synthèse de l'atelier II :

# « quelle approche faut-il avoir lorsque le contexte est difficile ? »

Antoine Rouillon, ASTERS Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie

---

Les participants conviennent de renommer cet atelier "quelle approche quand le contexte est complexe ?".

Au fil des témoignages des intervenants, on relève une sémantique traduisant la complexité habituelle des sites Natura 2000 : "empilage des couches", "superposition des procédures", "mille feuilles peu digeste".

Pourtant, les expériences présentées permettent de relever les ingrédients d'une relative "suceess story Natura 2000" :

### **1. Tenir compte de l'histoire propre à chaque site**

Il y a toujours eu une vie du site avant Natura 2000...

Ainsi sur la basse rivière d'Ain, un SAGE lancé en 1998 a été approuvé en 2001 ; sur les Gorges de la Loire, une réserve naturelle a été créée en 1986, suivie d'un élargissement lors du classement au titre des sites ; sur les Hautes Chaumes du Forez, l'AOC Fourme a précédé la mise en place d'une opération locale agro-environnementale; aux bords de la Saône, une action foncière engagée il y a 18 ans préfigurait un classement au titre des sites.

Il faut confirmer l'importance de cette phase préalable de définition partagée des enjeux du territoire, qu'il s'agisse de la ressource en eau dans l'Ain, du paysage dans les Gorges de la Loire ou de la valorisation agricole sur les Hautes Chaumes.

### **2. La nécessité du passage par une phase opérationnelle**

La crédibilité de Natura 2000 dépend de la capacité à réaliser des actions démonstratives. Ainsi le changement de l'objet statutaire du Syndicat de la basse vallée de l'Ain lui permet d'engager les travaux attendus. Le budget européen apporté par le programme Life nature et territoires, les aides agro-environnementales permettent de déclencher la phase d'actions.

### **3. Le besoin d'une continuité apportée par la structure de portage**

Le Syndicat de la basse rivière d'Ain, créé à l'origine pour se protéger contre la rivière est celui qui porte aujourd'hui le projet de territoire. Le Syndicat mixte d'aménagement des Gorges de la Loire n'a pas changé de nom depuis 1967. Sont également inscrits dans la continuité, la SICA agricole des Hautes Chaumes et, bien sûr, le statut de collectivité et l'implication des élus de la Commune de Saint Georges de Reneins au bord de la Saône.

### **4. L'implication de la population**

Bien que l'implication de la population ne soit pas systématique au début de la procédure, elle devient rapidement un ingrédient souhaité par les structures de portage. A l'exemple du bulletin à destination des riverains de la basse rivière d'Ain, accompagné d'évènements locaux (sorties, journées festives). Sur les Hautes Chaumes, c'est la volonté d'informer les visiteurs du territoire qui est exprimée. Une lettre spécialement consacrée à Natura 2000 est incluse dans la publication du Syndicat mixte des Gorges de la Loire tirée à 11 300 exemplaires et mise en ligne sur Internet. Au bord de la Saône, c'est un sentier piétonnier qui est réalisé notamment pour des visites commentées destinées aux scolaires.



Pourtant, la question de l'avenir des sites reste posée. Ainsi, Jean Louis BELLATON exprime son inquiétude sur la pérennité de l'action au-delà du renouvellement des mandats municipaux. Pour les bords de Saône, il espère l'implication du Conseil général dans le cadre de la politique départementale des espaces naturels sensibles.

Sur les Hautes Chaumes, la mise en place de la nouvelle procédure des mesures agro-environnementales est vivement attendue.

Jean Philippe RAVASSEAU, pour la basse rivière d'Ain espère beaucoup dans le projet de contrat de bassin qui rassemblera les enjeux de l'eau et les prescriptions du document d'objectifs Natura 2000. Un seul comité rassemblera les membres de la commission locale de l'eau (CLE) et les membres du comité de pilotage Natura 2000.

**En guise de conclusion**, on peut reprendre quelques expressions émises à l'occasion des débats avec les participants à cet atelier montrant une autre facette de la complexité : "d'une procédure à l'autre, un programme qui coule de source", "Natura 2000 une pierre à l'édifice", ou "l'empilement des couches peut aussi donner un meilleur goût au gâteau".

## Synthèse de l'atelier III :

# « construire un projet de territoire avec la biodiversité comme une des ressources »

François-Xavier Nicot, ONF

---

Les ressources sont de deux natures : quantifiable et qualifiable. Il est important d'identifier le quantifiable, mais il est plus important encore de mettre en avant le qualifiable. Tout est intimement lié.

### **Il faut distinguer 3 niveaux d'effet de la biodiversité :**

- elle n'est pas bloquante pour les autres activités (équilibre, de douceur, de respect de la vie) ;
- elle conforte les autres activités ;
- elle crée des activités.

On est passé de la contrainte environnementale à la ressource environnementale

### **La biodiversité génère des ressources actuelles ou différées :**

- ressources en matière de cohésion sociale – lien LPO associations urbaines, rapport à la nature ;
- ressources en matière de paysage, cadre de vie – la biodiversité permet des représentations personnelles variées ;
- ressources culturelles – dynamique de territoire de Montselgues ;
- ressources pédagogiques – actions de sensibilisation, transmission ;
- préserve les ressources en eau – protection de la ressource en eau, qualité, quantité (tourbières) ;
- préserve des risques naturels – inondations, érosion... ;
- ressources touristiques – création d'un produit touristique cohérent ;
- ressources agricoles – gestion agricole et rurale, contrats natura 2000, labellisation, AOC... ;
- ressources sylvicoles – gestion durable, contrats natura 2000.

Tout cela peut créer un patrimoine commun, dans une dynamique commune, dynamique de la nature et dynamique des acteurs du territoire

### **Des clefs pour que cela fonctionne :**

- une dynamique de territoires ;
- une dynamique des acteurs ;
- lien entre les élus et les gestionnaires des espaces (agriculteurs et forestiers) ;
- le rôle joué par des élus.

# Biodiversité et développement local, comment construire la démarche ?

---

## Résumés des interventions d'ateliers

Atelier I : parler un langage commun, trouver le moyen de se comprendre

Bruno Caraguel – Fédération des alpages de l'Isère  
Fabrice Coq – DDAF de l'Ain

Atelier II : quelle approche faut-il avoir lorsque le contexte est difficile ?

Jean-Philippe Ravasseau – maire de Blyes et président du Syndicat de la basse vallée de l'Ain  
Magali Gobard – DDAF de la Loire  
Jean-Louis Bellaton – maire de Saint-Georges-de-Reneins

Atelier III : construire un projet de territoire avec la biodiversité comme une des ressources

Jacqueline Duffet – 1<sup>ère</sup> adjointe de la commune de Crest-Volland  
Hervé Coquillart – directeur du CREN Rhône-Alpes

# Diagnostic écologique et pastoral sur trois sites isérois : comment déboucher sur un projet partagé ?

Bruno Caraguel – Fédération des alpages de l'Isère

---

Si nous parlons du langage, c'est qu'il pose réellement problème, et pourtant c'est quelque chose que nous avons en commun, qui mobilise une identité et une histoire. Nous arrivons du passé avec ce langage et la question de cet atelier est sur la façon de construire l'avenir. Le langage peut concerner des mots, des signes et des graphiques, donc pourquoi pas des cartes, et il est là pour exprimer des idées et des attentes.

La biodiversité est un concept récent apparu à priori en 1988. Parce qu'il est récent, né dans les pays anglo-saxons et en ville, il est exogène aux populations de montagne. De plus, il a été créé en constat d'extinction d'espèces.

Le développement local, selon les sociologues du CRESAL (équipe d'André Micoud) est « l'art d'accommoder les restes », c'est-à-dire de faire avec ce qu'il reste quelque chose qui nous relie. Si on parle de restes, cela veut peut-être dire qu'il n'existe déjà plus de collectif ou alors qu'il est très distendu et on retrouve le thème de langage en commun. Si il y a développement local c'est qu'il y a des choses qui sont fragiles mais encore présentes et qui, si on ne s'en occupe pas, ont assez peu de chances de prendre place, d'émerger. Quel intérêt a la biodiversité si elle n'est pas partagée ?

Les regards sur le pastoralisme et sur la montagne ont énormément évolué depuis trente ans. Il y a trente ans les éleveurs étaient très peu intéressés par les alpages et ceux-ci étaient très peu chargés. Les lois pastorales de 1972 ont créées la relance de ces alpages et la réappropriation par des éleveurs de ces territoires-là. Les temporalités des gens qui utilisent ces espaces-là sont complètement différentes (loisirs, pâturage, sylviculture, chasse, protection de la nature) et il n'est pas sûr que l'on ait réellement intégré ces différences de durée d'exercice d'activité. La reconnaissance est aussi un maître mot d'autant plus que les approches de chacun sur ces territoires sont aussi avec des entrées différentes. Pour chacun il est difficile de se positionner dans les trois sphères du développement durable à la fois (économique, écologique, sociale). Ces trois sphères ne sont donc pas encore suffisamment rassemblées et ces choses-là nous appartiennent. Nous sommes aujourd'hui à un carrefour où se trouvent deux hypothèses : une haute et une basse, une logique de colonisation de ces territoires pastoraux d'altitude ou une opportunité de faire ensemble, de partager.

## **Analyse de trois cas liés au Life nature et territoires, à trois degrés d'avancement différent**

**Le cas d'Obiou-Souloise** est dans un contexte de démarrage de projet. Le périmètre a été fait mais les éleveurs ont été peu associés au choix de ce périmètre et le reconnaissent assez peu. Le projet Life nature et territoires permet de se réinvestir sur cet espace-là avec cette nouvelle considération. Les acteurs commencent effectivement à s'inscrire dans ce projet et dans sa construction. Mais les collectifs dans lesquels la discussion peut se mettre en place sont à peine en train de se créer.



**Sur Sornin**, la démarche a déjà bien avancé et en est au stade de la réalisation. Les dégâts des sangliers ont permis d'avoir un thème fédérateur pour tous les acteurs. Pour les éleveurs, c'était un réel problème lié à une atteinte à leur patrimoine de production fourragère, aux possibilités de déplacement de leurs troupeaux et à leur espace de travail. Dans la phase de montage du projet tout s'est bien passé, les échanges sur les pratiques à mettre en œuvre étaient réguliers, le CEMAGREF assurait un suivi parallèle. Après les travaux, certains ne s'attendaient pas au résultat obtenu, par contre les éleveurs en sont très contents. La vision des résultats n'est pour l'instant pas partagée alors que tout le monde s'était bien mis d'accord au préalable.

**Pour le Charmant-Som**, il s'agissait de contribuer, par la réalisation d'un diagnostic pastoral, à l'amélioration de la connaissance de l'alpage. Le diagnostic pastoral est l'occasion de partager des constats pour un territoire donné et d'en faire une interprétation dans laquelle tout le monde se retrouve. Ce diagnostic a été construit avec une double vocation :

- mieux qualifier l'espace
- rassembler les connaissances à intégrer dans le bail entre l'Etat et le groupement pastoral.

La préoccupation d'avoir le même langage est vraiment nécessaire. Il faut réussir à se comprendre pour aller plus loin et aller vers la confiance, pour réussir à comprendre l'incompréhension mais attention aux mots qui fâchent, par exemple les bergers ne supportent pas le terme administratif de « plan de pâturage ». Pour conclure, les mots ne sont également pas toujours entendus de la même façon selon l'interlocuteur.

## Tour d'horizon de l'appropriation des préoccupations environnementales par la profession agricole dans l'Ain

Fabrice Coq – DDAF de l'Ain

---

### **Parties sommitales du Revermont**

Sur cette zone d'à peu près 800 hectares gérés par des structures collectives pastorales, 400 hectares sont gérés par des individuels et 400 hectares sont en déprise. L'originalité sur ce site par rapport au reste du département de l'Ain c'est qu'un groupe pré-existant d'agriculteurs avait engagé de sa propre initiative un dialogue territorial avec l'ensemble des acteurs du territoire et les élus pour travailler sur la cohabitation entre agriculteurs et population, sur le problème de l'installation des jeunes agriculteurs et des productions de qualité. Ce travail de plusieurs années s'était traduit par des chartes signées avec les élus. Natura 2000 est arrivé dans ce contexte-là et une association d'élus locaux a coordonné le montage du document d'objectifs. Le montage de l'association de partenaires a été assez facile tout en ayant pu en discuter en amont avec les agriculteurs. Dès le début de la procédure, le dialogue a été très ouvert avec des gens habitués à discuter entre eux et qui avaient déjà réfléchi à ces questions de territoires. Des contrats d'agriculture durable (CAD) ont été facilement signés et la



gestion des zones de déprises a été confiée à des sociétés de chasse puisque les agriculteurs disaient ne rien pouvoir en faire.

### **Brotteaux de la basse vallée de l'Ain**

Les brotteaux sont en situation de déprise agricole depuis l'après-guerre et donnent des mosaïques de lînes, de boisements et de pelouses sèches. Sur ce site existaient aussi déjà des choses structurées autour du SIVU qu'avait réalisées le SAGE sur la zone. Avec le CREN et l'ONF, un dossier Life nature a été déposé en 2001 et a permis de réaliser le document d'objectifs et un certain nombre de travaux qui se sont terminés à la fin de l'année 2006. Les 330 hectares de pelouses sèches abandonnées comptent à peu près 70 % déjà disparus par reboisement naturel. L'objectif était de maintenir ces milieux ouverts pour leur biodiversité mais aussi de leur redonner une utilité sociale. Une structure collective pastorale a été créée suite à un appel à projets puisque la démarche, initialisée et portée uniquement par les acteurs de l'environnement, n'était pas issue d'une demande locale. Aujourd'hui, il y a une très bonne appropriation par la population locale du retour du pâturage dans les brotteaux. Les difficultés dues au temps très long de concertation ont pu être surmontées grâce au financement du Life. L'autre difficulté a tenu au fait qu'en tant qu'environnementalistes, nous avons cherché pendant trois ans des solutions hors du cadre agricole classique donnant lieu à des solutions bancales et à des réticences de la part du monde agricole. Il a fallu comprendre et rentrer dans les dispositifs agricoles pour arriver à une solution adaptée.

### **Sur les prairies inondables du Val de Saône**

Il existe un programme de fauches tardives depuis 1993 notamment pour le rôle des genêts. Le document d'objectifs est porté par la Chambre d'agriculture de l'Ain associée à différents acteurs. A l'époque, la Chambre d'agriculture avait un chargé de mission environnement chargé d'établir le dialogue mais cette situation idéale s'est arrêtée car, le jour où cette personne est partie, la Chambre n'a pas poursuivi la démarche. Quand les CAD sont arrivés, ce n'est pas la Chambre mais la DDAF qui a été moteur. Suite à la réalisation du document d'objectifs le travail a été réorienté en impliquant les services généraux de la Chambre. La Chambre a créé un groupe d'agriculteurs représentatifs au niveau local pour faire remonter les réactions du terrain. Aujourd'hui, en face de nous se trouvent enfin des gens avec qui la discussion est possible et qui gèrent directement le territoire.

### **Les étangs de la Dombes**

Sur les étangs, se trouve à la fois de la pisciculture, de la chasse et de l'agriculture (pendant les années d'assec). Sur les bassins versants on a de la céréaliculture, encore des surfaces en herbe et des forêts. Le jeu d'acteurs de cet espace est très complexe et sans portage politique. Par conséquent, on a pas réussi à trouver un acteur légitime aux yeux de tous pour le montage du document d'objectifs et il n'y a actuellement pas d'opérateur. Malgré un document d'objectifs réalisé par un bureau d'étude et autour duquel il y a eu beaucoup de concertation, 6 ou 7 ans plus tard la situation n'a pas évolué. Le dialogue est très difficile mais actuellement la Chambre a pris l'initiative intéressante de répondre à un appel d'offre national et est entrée dans un programme de dialogue territorial. L'idée est de monter deux groupes sur la Dombes : un groupe d'agriculteurs de terrains et un groupe d'acteurs locaux pour travailler avec eux sur leur perception de Natura 2000. Il y aura peut-être un troisième temps de confrontation avec un groupe d'élus pour relancer le dialogue sur des bases saines et apaisées.

Pour conclure, il apparaît clairement que les acteurs de l'environnement ont un gros travail à faire pour comprendre la complexité et la législation du monde agricole.

# D'une procédure à l'autre, sur la basse vallée de l'Ain : un programme qui coule de source

Jean-Philippe Ravasseau – maire de Blyes et président du Syndicat de la basse vallée de l'Ain

---

## **Le territoire de la basse vallée de l'Ain**

La rivière d'Ain prend sa source dans le Jura sur le plateau de Nozeroy et se jette dans le Rhône au terme d'un parcours de 200 km. C'est l'affluent le plus important du Haut-Rhône français. Dans sa partie amont, la rivière traverse des gorges profondes en passant successivement dans cinq retenues artificielles. Le barrage de Vouglans en début de chaîne est le 3<sup>e</sup> réservoir artificiel français. Il conditionne tout le fonctionnement hydrologique de la rivière d'Ain. A partir du dernier barrage (Allement) commence ce qu'on appelle communément la « basse vallée de l'Ain ». Le territoire du SAGE (602 km<sup>2</sup>) correspond à 16 % de la surface totale du bassin de l'Ain. Trois grands ensembles paysagers et écologiques se distinguent au niveau de la basse vallée de l'Ain : la plaine alluviale de l'Ain, les étangs de la Dombes et les reliefs karstiques du Revermont et du Bugey.

Le périmètre du SAGE englobe une unité hydrogéologique et écologique qui se développe autour d'un axe privilégié : la rivière d'Ain. Elle s'étend sur environ 53 km jusqu'à la confluence avec le Rhône. La mobilité de la rivière génère une mosaïque de milieux naturels remarquables et joue un rôle régulateur en matière d'inondations. Cette dynamique active donne à la rivière un caractère naturel relativement préservé.

La vallée de l'Ain possède un potentiel en eau souterraine très important essentiellement situé dans la nappe alluviale de l'Ain. L'utilisation de cette ressource en eau est actuellement diversifiée avec une part importante pour l'irrigation. C'est un bassin faiblement urbanisé avec une activité agricole dominante (culture intensive). Un pôle industriel d'intérêt régional, regroupant une quarantaine d'entreprises, est installé sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain. Les principales autres activités industrielles du secteur sont l'hydroélectricité et l'extraction de granulats. La richesse des milieux et des paysages et la situation géographique privilégiée à proximité de la région lyonnaise font de la vallée de l'Ain une zone touristique d'importance.

## **En bref quelques chiffres sur le territoire « basse vallée de l'Ain » :**

- 40 communes à proximité de Lyon
- 60 000 habitants
- 2 villes importantes
- une surface de 600 km<sup>2</sup> / 3 672 km<sup>2</sup>
- environ 50 km de rivière d'Ain / 200 km
- 12 – 120 – 1750 – 2750 m<sup>3</sup>/s

## **Le syndicat de la Basse Vallée de l'Ain**

- années 1970-80 : un syndicat de protection.
- 1990 : un schéma général d'aménagement de la basse vallée de l'Ain par le Conseil général de l'Ain



- 1998 : création du SIVU du bassin versant de la basse vallée de l'Ain (40 communes), mise en place de la Commission locale de l'eau. La CLE est chargée d'élaborer un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE).
- 2006 : le syndicat de la basse vallée de l'Ain se dote de compétences travaux.

Le SAGE de la basse vallée de l'Ain a été validé par la Commission locale de l'eau (CLE) en février 2001 et approuvé en partie par le Préfet de l'Ain en mars 2003. Le syndicat de la basse vallée de l'Ain est pérennisé et un projet de contrat de bassin se dessine.

### **Les objectifs du SAGE**

- préserver et protéger la ressource en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable et les milieux naturels ;
- maintenir une dynamique fluviale active sur la rivière d'Ain pour préserver les milieux annexes, les nappes et mieux gérer les inondations ;
- fixer de nouveaux objectifs de qualité des eaux à respecter et réduire le phénomène d'eutrophisation ;
- préserver les milieux aquatiques et les espèces remarquables ;
- initier une dynamique d'échanges entre tous les acteurs de l'eau afin de créer un véritable espace de concertation.

En 2002, l'Union Européenne accepte un projet Life nature sur la conservation des habitats créés par la dynamique de la rivière. Ce projet s'intéresse au volet patrimonial du SAGE. Ce programme constitue le premier programme opérationnel du SAGE. En 2003, le Comité de Pilotage Natura 2000 est constitué, il correspond à la CLE pour assurer une cohérence des procédures du territoire.

Un contrat de bassin a également été signé en septembre 2006. Il constitue le second programme d'actions qui permet de poursuivre et d'étendre les actions déjà engagées dans le cadre du programme Life nature. Il s'intéresse notamment au volet essentiel de la préservation de la ressource en eau, en qualité et en quantité. Là encore, l'unité de l'instance de concertation est respectée puisqu'elle correspond également à la CLE.

Le SAGE constitue donc le lien entre les différentes procédures qui s'appliquent sur le territoire. Pour étendre aux procédures d'aménagement du territoire, une synergie a eu lieu dans la mesure où le SCOT du Bugey cotière plaine de l'Ain approuvé en 2003 reprend intégralement la bande naturelle du SAGE comme espace naturel à préserver.

### **Une logique de territoire et l'unicité des acteurs**

Le document d'objectifs Natura 2000, signé en 2005, prévoyait l'extension et la fusion des sites Natura 2000 pour être en adéquation avec la bande naturelle du SAGE, c'est chose faite depuis février 2007. Une seule instance de concertation pour la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et annexes : la Commission Locale de l'Eau.

# Portage, animation d'un projet de territoire et place des acteurs locaux : cas comparés des Hautes-Chaumes du Forez et des Gorges de la Loire

Magali Gobard – DDAF de la Loire

---

Quand un territoire est inscrit au réseau Natura 2000, il est rarement vierge de toute activité humaine, de toute procédure. C'est pourquoi en premier lieu la réaction des acteurs locaux est celle du rejet, de la crainte des conséquences et Natura 2000 est vécu comme une contrainte de plus. Et pourtant, dans bien des cas, on s'aperçoit qu'au final Natura 2000 vient apporter sa pierre à l'édifice du territoire. En mettant en parallèle deux sites de la Loire aux problématiques différentes, nous constatons que, s'il n'existe pas de recettes miracles pour que Natura 2000 fonctionne bien, on retrouve toutefois des points communs à la réussite de la démarche, même lorsque le contexte n'est pas simple.

## Deux territoires :

**Les Gorges de la Loire**, territoire pittoresque à proximité d'un grand centre urbain, où la superposition de procédures de protection et/ou de gestion des milieux naturels (site classé et inscrit, Espaces naturels sensibles, réserve naturelle régionale, Contrat paysage, Natura 2000, un syndicat mixte de gestion, trois communautés de communes) génèrent complexité de gestion et manque de lisibilité du territoire.

**Les Hautes-Chaumes du Forez**, territoire de montagne, historiquement agricole sur lequel se sont enchaînés des programmes agricoles et agro-environnementaux différents (Appellation d'origine contrôlée, Opération locale agri-environnementale, Contrat territorial d'exploitation, Contrat d'agriculture durable, Mesure agri-environnementale territoriale) entraînant instabilité et manque de pérennité des actions.

Dans les deux cas, Natura 2000, loin d'apporter des contraintes supplémentaire, s'est révélé être un outil :

### - qui s'appuie sur :

- une dynamique existante : un projet pour le territoire ;
- une volonté d'acteurs locaux : se saisir d'une contrainte « présumée » pour en faire un atout.

### - qui apporte :

- des moyens d'animation (humains, financiers) ;
- une concertation par le biais du comité de pilotage où tous les acteurs locaux sont représentés.
- le partage des compétences : études partagées ;
- une cohérence : l'élaboration du document d'objectifs génère une réflexion à l'échelle du territoire au travers de toutes ses problématiques et l'animation permet de créer du lien entre les différentes procédures.



### **- qui nécessite :**

- l'intégration de la biodiversité comme un des atouts du territoire ;
- une collaboration étroite entre les acteurs de terrain, les décideurs et les financeurs ;
- un vrai portage politique.

Dans les deux cas étudiés, Natura 2000 réussi car la démarche s'intègre dans un projet de territoire reconnu par tous et cohérent, porté par l'implication des acteurs locaux qui ont eu à un moment la volonté de préserver un territoire à enjeux forts dans un contexte sensible et mis en œuvre grâce à une animation active.

## La construction progressive d'un projet de territoire intégrant les atouts paysagers et biologiques, en zone péri-urbaine

Jean-Louis Bellaton – maire de Saint-Georges-de-Reneins

---

### **Le diagnostic communal**

**En matière de biodiversité**, le diagnostic communal concerne près de 3000 hectares et plus de 6 kilomètres de bords de Saône entre Villefranche-sur-Saône et Belleville-sur-Saône, avec comme principales richesses des prairies inondables, 90 hectares de marais sur Boistray (connecté à la Saône par un bief), la forêt de Laye et une zone de bocage assez remarquable autour de la rivière la Vauxonne, pas encore intégrée au réseau d'espaces naturels sensibles du département. Ces sanctuaires de biodiversité accueillent environ 4 200 habitants.

**En matière d'agriculture**, la polyculture et l'élevage dominant, avec une partie en vigne, maraîchage et vergers et une tendance à évoluer vers des pratiques plus intensives globalement.

### **Les menaces qui pèsent sur ce patrimoine**

- les axes routiers importants (RN6, A6, 3 départementales) ;
- l'expansion économique et la création de zones industrielles ;
- certaines évolutions de l'agriculture (remembrements, pesticides, mécanisation, épuisement des nappes, nivelage du sol...)
- l'abaissement de l'étiage de la Saône par les prélèvements de graviers dans les années 1970, ayant notamment rendu aléatoire la connection du marais de Boistray à la Saône ;
- des pratiques individuelles au quotidien (pesticides, déchets, quads...)
- des erreurs occasionnelles de l'Etat (remblais en zone inondable,...)

Ce diagnostic nous fait prendre conscience des menaces, identifiées ou non, qui pèsent sur la biodiversité et dont le résultat est catastrophique. C'est aussi notre vie et celle de nos enfants qui sont mises en danger !



## Que faire face à ce constat lorsque l'on est élu pour assumer ses responsabilités ?

Il s'agit d'abord d'être soi-même convaincu, là où il y a une volonté, il y a un chemin, mais aussi d'être intransigeant car il n'est plus seulement question de dogme socio-économique mais de survie d'espèces. Ensuite, il faut convaincre les habitants de la commune et plus particulièrement les collègues élus, ce qui est parfois le plus difficile, les enseignants, les pêcheurs, les chasseurs, les agriculteurs,...

La stratégie à établir doit suivre trois axes :

- sauver ce qui reste ;
- regagner du terrain ;
- utiliser les synergies présentes sur le terrain.

**A Saint-Georges-de-Reneins** nous n'avions au départ pas de véritable stratégie. Nous avons repris les chemins communaux et défendu les haies (qui n'appartiennent pas toujours aux riverains). Nous avons lancé une démarche d'acquisition des parcelles les plus sensibles avec la SAFER, en particulier les 30 hectares du marais de Boistray. Nous avons créé ou recréé les chemins piétonniers et reconstruit les haies. La DIREN a été d'un grand appui pour le classement en site national des bords de Saône mais les moyens législatifs sont peu nombreux.

Pour faire avancer les choses, il était indispensable de faire appel à toutes les énergies possibles, de réunir tout ce monde autour d'une même table :

- **la communauté de communes**, qui a été porteur d'un contrat global de développement dans lequel a été inséré le projet de préservation du marais de Boistray,
  - **le Conseil général du Rhône** fortement impliqué dans le cadre de sa politique sur les espaces naturels sensibles,
  - la Région Rhône-Alpes régulièrement impliquée en soutien des actions menées,
  - la logique du SCOT,
  - les services de l'Etat et le sous-préfet,
- mais aussi :
- les associations naturalistes, les militants chasseurs et pêcheurs, les sociétés mycologiques et tous les amoureux de la nature.

C'est particulièrement sous l'égide du CREN que de nombreuses actions ont pu se dérouler.

Dans la mise en œuvre de ces différentes actions persistent malgré tout des difficultés voire des retours en arrière. La justice et la préfecture sont en effet parfois laxistes sur les conflits de destruction d'espaces boisés classés (EBC) et de puisements dans les nappes. Les problèmes de dépôts sauvages, de non-respect des arrêtés contre les quads et les motos, de panneaux arrachés... sont encore trop fréquents. L'urbanisation galopante dans le Val de Saône n'arrange pas les choses, les zones industrielles se multiplient et la pression foncière se conjugue à la dépression agricole. A tout cela s'ajoute une difficulté croissante, la multiplication des acteurs qui fait traîner les projets. Même après 18 ans de mandat, on ne sait plus à quel interlocuteur s'adresser, entre les

syndicats, le SCOT, Natura 2000, l'Agence de l'eau, la DDAF, la DDE, la DRIRE, la DIREN,... on ne sait plus qui fait quoi. Sans compter le risque éventuel de changement d'équipe municipale et l'importance des personnes en place qui peut être remise en cause par les électeurs.

## La valorisation de la tourbière des Saisies, une des ressources de la vie locale

Jacqueline Duffet – 1<sup>ère</sup> adjointe de la commune de Crest-Voland

---

Crest-Voland est une station familiale de moyenne montagne, située entre 1230 et 1650 m d'altitude. Elle est reliée à la station de ski des Saisies qui est à cheval sur deux communes. Crest-Voland abrite par ailleurs une tourbière sur son territoire. L'économie du village de Crest-Voland est directement liée au ski. Quelques agriculteurs sont en activité sur la commune, dont trois en mono-activité. La présence de nombreuses résidences secondaires implique une activité artisanale forte qui contribue à l'économie du village. Un faible nombre d'habitants travaille dans la vallée. En période hivernale, la station de ski tourne sans difficulté, en revanche la fréquentation touristique en été tend à baisser en dehors de la période allant du 20 juillet au 15 août. La question qui se pose alors pour la commune est la suivante : comment faire venir les vacanciers ? Le secteur attire des promeneurs pédestres mais ne se prête pas à la randonnée sur plusieurs jours, et contrairement aux villages environnants Crest-Voland ne présente pas de patrimoine bâti baroque à valoriser. La commune cherche donc un produit touristique original qui pourrait intéresser de nouveaux vacanciers.

En 1995-96, la question d'une éventuelle intégration de la commune dans le programme Natura 2000 se pose au sein du Conseil municipal. Le territoire concerné comprend entre autres les pistes de ski de fond qui représentent un enjeu fort à l'époque (domaine utilisé lors des JO d'Albertville), mais également d'importants boisements communaux ; la municipalité s'interroge de fait sur les éventuelles contraintes induites par Natura 2000 vis-à-vis de l'utilisation de ces ressources. Une intervention de l'ONF pendant cette période de réflexion permet à la commune de se prononcer positivement sur son intégration à Natura 2000 ; le 20 juin 2000, malgré les quelques difficultés rencontrées, Crest-Voland adhère finalement au programme en signant le contrat Natura 2000. A l'époque, elle fait alors partie des rares communes ayant répondu favorablement.

Aujourd'hui, avec plusieurs années de recul, force est de constater que cela n'a pas empêché la commune de vivre. Les travaux d'amélioration des pistes de ski ont été réalisés, de même que ceux visant à améliorer la circulation des eaux dans la tourbière des Saisies. Des subventions liées à Natura 2000 ont permis de couper et débarder 450m<sup>3</sup> de bois dans la tourbière, la commune en tirant même un petit bénéfice financier.

L'ensemble des acteurs locaux, qui vivent du tourisme, se sont plutôt bien entendus sur la gestion et la valorisation de la tourbière des Saisies. Les chasseurs, par exemple, ne souhaitaient pas favoriser la présence de promeneurs sur le site. L'ONF a alors proposé



la création d'un sentier pour faire connaître la tourbière tout en la protégeant, notamment en canalisant les promeneurs le long du site afin de minimiser les dégâts éventuels sur la faune. En parallèle, des formations ont été réalisées auprès des élus, personnels des collectivités et offices de tourisme locaux afin de faire connaître et valoriser le sentier.

Au départ la communication autour du site s'est essentiellement faite sur la commune de Hauteluce, la plus importante du secteur. Puis les municipalités voisines ont également souhaité faire connaître les actions menées sur le territoire, ce qui témoigne de la prise en compte et de l'appropriation du projet localement.

Il paraît aujourd'hui difficile d'évaluer les retombées touristiques liées à la mise en place du sentier de découverte de la tourbière des Saisies, les promeneurs satisfaits de cet aménagement en parlent et expriment leur opinion favorable, mais d'un point de vue quantitatif il n'existe pas de données (pas d'éco-compteur sur le site). Les élus jusque-là non favorables au projet se rendent compte que c'est un « plus » pour la commune de Crest-Voland.

L'ONF effectue une visite guidée de la tourbière une fois par semaine, et procède en parallèle à des aménagements visant à protéger le site (mises en place de rondins pour préserver les zones humides soumises à un piétinement trop important). Un reproche régulièrement exprimé vis-à-vis du sentier est le manque d'informations liées à la flore présente sur le site (seule la faune est évoquée sur des panneaux implantés tout au long du chemin). Un livret floristique est localement en vente, néanmoins le sentier est visitable sans ce document. La commune ne souhaite par ailleurs pas empiéter sur le sentier des Saisies, basé sur le patrimoine floristique du secteur.

A l'avenir, Crest-Voland souhaite la mise en place de sorties scolaires sur la tourbière, en partenariat avec les écoles locales, avec l'espoir que ces sorties estivales aient un impact similaire à celui des classes de neige à l'époque.

Lors de l'adhésion de Crest-Voland à Natura 2000, ce sont les arguments économiques liés aux potentialités touristiques de la tourbière qui ont primé au sein du Conseil municipal. Aujourd'hui, il est certain que les nouveaux habitants (non originaires du secteur) qui s'installent sur la commune apportent une nouvelle notion de l'économie et de l'environnement.

# Construire un projet de développement local à partir d'une diversité de ressources : l'exemple du plateau de Montselgues dans la Cévenne ardéchoise

Hervé Coquillart – Directeur du CREN Rhône-Alpes

---

Montselgues, vaste commune de moyenne montagne du sud de l'Ardèche, possède sur son territoire divers milieux naturels remarquables tels que des landes à genêt purgatif et des tourbières.

Le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels est partenaire de la commune de Montselgues depuis 1995 dans le cadre de la mise en place d'un Life concernant la préservation des tourbières et de la gestion de la tourbière des Narcettes. Les objectifs de gestion de ce site sont le maintien de la ressource en eau en tête de bassin versant et d'un espace ouvert à dominante pastorale, ainsi que la préservation de la biodiversité (présence d'espèces faunistiques et floristiques remarquables sur le site) et la valorisation pédagogique.

La commune de Montselgues a vu sa population fortement diminuer depuis le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, passant de 800 habitants en 1850 à 69 habitants en 1990. L'activité pastorale s'est maintenue plus ou moins longtemps, et a disparu à certaines périodes. Montselgues est aujourd'hui composée de 80 habitants, et 12 exploitations agricoles sont présentes sur la commune – certaines d'entre elles ayant été reprises par des jeunes au début des années 1990 (parmi eux Joël Fournier, maire actuel de Montselgues).

En 1977, un « foyer de ski de fond et de saut » est créé sous le nom de l'association « La Fage » dans l'objectif de maintenir les jeunes au pays et de représenter un renouveau pour Montselgues. Des journées d'accueil des scolaires des villages voisins sont organisées. Entre 1981 et 1985, un gîte est construit pour accueillir des groupes sur de plus longues durées, mais des problèmes d'enneigement apparaissent.

En 1987, l'association se reconvertit dans l'accueil des randonneurs, ce qui lui permet de travailler de Pâques à la Toussaint. Les activités se diversifient : randonnées pédestres, équestres et à dos d'ânes, VTT, escalade, rafting, canyoning, etc...

M. Joël Fournier, membre de La Fage depuis sa création, devient adjoint au maire de la commune en 1992, puis maire en 1998 tout en prolongeant son engagement associatif. L'existence et les activités de l'association ont eu un impact sur la démographie et le dynamisme de la municipalité. A l'automne 1999, Montselgues réouvre son école, fermée depuis 20 ans.

La volonté de trouver de nouvelles vocations pour faire vivre le gîte oriente naturellement La Fage vers le besoin de valoriser les ressources locales. La tourbière des Narcettes devient ainsi le support de nouvelles activités pour l'association, qui



participe à la mise en œuvre du plan de gestion, aux suivis botaniques et faunistiques et joue un rôle d'appui à la mise en place et l'entretien des outils de valorisation pédagogiques sur le site. La Fage organise également des animations, notamment à travers un projet intitulé « Téou à Montselgues, découverte du patrimoine grâce à des jeux d'orientation. » La fréquentation du site augmente par le biais des visites et animations (plus de 400 personnes en 2002), et les séjours à la semaine sont plus nombreux, favorisant les activités économiques locales.

La valorisation du patrimoine naturel est donc devenu un axe de développement pour la municipalité. A travers la procédure Natura 2000 engagée avec 4 autres communes voisines, ce sont 3 autres tourbières qui sont en cours de restauration, créant ainsi un effet de réseau. Un projet de création d'une Maison de la nature multimédia est à l'étude, de même qu'un projet d'implantation d'une petite ferme éolienne.

Sur le territoire du plateau de Montselgues et des vallées de la Thines et de la Borne, s'est engagée il y a quelques années une réflexion sur une démarche concertée de gestion et de valorisation de 4000 hectares répartis sur 4 communes, concrétisée par l'élaboration en 2001 et 2002 d'un document d'objectifs dans le cadre de Natura 2000. La Communauté de communes des Cévennes vivaraises a, par la suite, été créée en 2002, avec une compétence « mise en œuvre de la politique Natura 2000 ».

Un programme Life « préservation des tourbières, landes et chauves-souris du plateau de Montselgues » a été déposé à l'automne 2004, puis accordé au CREN qui le met en œuvre avec différents partenaires : la Communauté de communes des Cévennes vivaraises, le PNR des Monts d'Ardèche, le Conseil général de l'Ardèche et la Chambre d'agriculture.

# Biodiversité et développement local, comment construire la démarche ?

---

## Conclusions de la journée

Bernard Bonin – maire de Valgorce et vice-président du Conseil général de l'Ardèche

Georges Pacquetet – maire de Saint Jorioz et vice-président du Syndicat intercommunal du lac d'Annecy

Hélène Blanchard – Région Rhône-Alpes, vice-présidente déléguée à l'environnement et à la prévention des risques

Yves François – Chambre régionale de l'agriculture

Yves Lessard – Fédération nationale des communes forestières

Jean-Luc Carrio – DIREN Rhône-Alpes

## La conclusion d'un sociologue

André Micoud – CRESAL Université de Saint-Etienne

## **Le point de vue de Bernard Bonin**

*(maire de Valgorge, vice-président du Conseil général de l'Ardèche, agriculteur sur le massif du Tanargue)*

Les idées de situations complexes, de création de liens de confiance, de biodiversité comme ressources, sont absolument présentes sur le massif du Tanargue. Sur un territoire comme le massif du Tanargue, qui est un territoire très intéressant au niveau de la biodiversité, le nombre et l'importance des conflits sont très surprenants. Sur le canton, il y a eu à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle un mort au cours de manifestations d'agriculteurs qui se battaient contre la reforestation du massif du Tanargue. Dès 1992-93, dans le cadre de ce qu'on appelait les Fonds de gestion de l'espace, un travail sur le massif du Tanargue a commencé avec 9 communes pour parler de forêt, d'agriculture, de tourisme, de milieux, de myrtille, de sanglier, déjà d'une certaine façon dans l'esprit du Life. Les discussions n'ont jamais été faciles mais toujours intéressantes. Un exemple parmi tant d'autres, dans ce secteur des familles ont vécu en grande partie grâce aux myrtilles. Les tentatives de mise en valeur de ces myrtilleuses en régression dans le cadre du programme Life sont intéressantes pour la biodiversité mais également pour le développement des ressources locales. Un conflit fort est né à la même époque entre les forestiers et les agriculteurs parce que l'ONF commençait à reboiser les pelouses du massif du Tanargue, ce qui était une erreur écologique majeure. Aujourd'hui avec le programme Life on est en train d'arracher les plantations de résineux qui n'ont rien donné.

L'accès du public au plateau, l'accueil du public comme sur la tourbière des Narcettes de Montselgues mais aussi la maîtrise de la fréquentation sont également très importants. Le travail sur la multifonctionnalité d'un territoire élaboré dans le cadre du Life préfigure peut-être les futures politiques européennes. Le combat pour le maintien des activités forestière et agricole est long et cette biodiversité, cette multifonctionnalité et cette diversité des activités devront donner des idées à nos responsables politiques européens de façon à essayer de définir à partir de 2013 des politiques qui permettent de maintenir des actifs sur nos territoires. Le maintien de populations permanentes sur ces territoires est nécessaire, le tourisme se développe et va continuer à se développer mais il faut le maîtriser et il faut absolument maintenir des habitants toute l'année.

Depuis une vingtaine d'années, le renouvellement important de la population est réel, notamment avec des personnes qui viennent créer leur activité attirées par l'environnement, le paysage et le cadre de vie.

## **Le point de vue de Georges Pacquetet**

*(maire de Saint Jorioz, vice-président du syndicat du lac d'Annecy)*

Les bords du lac, quelque soit la rive, sont un territoire à enjeux et la ville d'Annecy est une toute petite ville qui n'arrive pas à dépasser les 50 000 habitants. Autrement dit, le développement d'Annecy se fait à la périphérie. Le Plan d'occupation des sols de Saint Jorioz de 1982 a été réalisé par un conseil municipal qui comptait encore une vingtaine d'agriculteurs. Ces agriculteurs avaient compris que pour avoir encore de l'agriculture sur les rives du lac en 2000 il faudrait d'abord analyser l'âge des exploitants, maintenir une moyenne de 100 hectares par exploitation, y compris des terres de plaines, et tout faire pour garder l'appellation contrôlée. Sur 2200 hectares nous avons aujourd'hui : 1000 hectares de bois, 550 hectares de zones agricoles, 350 hectares bâtis et le reste sont justement des zones sensibles sur lesquelles dès 1985 des arrêtés de biotope ont été pris. Le POS de l'époque a permis de dégager des terres dans la plaine et les APPB de protéger les roselières. La construction d'un égout circulaire autour du lac a fait disparaître les écoulements d'eaux usées dans le lac. Grâce à cet effort la qualité de l'eau du lac d'Annecy atteint déjà le niveau demandé par l'Europe pour 2015.

Dans les années 1970, la commune faisait 2850 habitants, au recensement de 1999 elle faisait 5000 habitants, au recensement de 2005, 5600 habitants. L'objectif du PLU pour 2015 est de 7500 habitants. Aujourd'hui, les gens nés dans le département de la Haute-Savoie sont très largement minoritaires. Pratiquement les  $\frac{3}{4}$  de la population est immigrée. Certaines personnes estiment que parce qu'elles ont payé très cher leur maison, elles ont aussi acheté l'horizon et que plus rien ne doit bouger autour d'eux. Le carillon du clocher a du être arrêté la nuit, l'angélus a tout de même été maintenu mais retardé d'une heure. Cette population qui arrive, même si elle ne veut pas cela, impose petit à petit une culture en pleine mutation car la majorité des gens qui viennent sont des urbains et viennent pour la qualité de vie.

Afin de gérer les territoires protégés, la commune a passé une convention avec ASTERS. Pour le reste, cinq agriculteurs exploitent encore aujourd'hui deux fois plus de bêtes qu'il n'y en avait en 1960. Le seul problème qui subsiste est celui de la forêt privée car le morcellement du foncier est très important, en dépit des efforts de l'Association de la propriété forestière. La commune achète des parcelles au fur et à mesure.

D'un point de vue général, les élus se sont longtemps reposés sur les associations de protection de la nature. Qu'ils soient pour ou contre, qu'ils les aident ou non, le rôle de ces associations arrangeait tout le monde. Aujourd'hui les élus ont compris que ce système était insatisfaisant, que les associations avaient leur rôle et qu'elles étaient essentielles mais que les élus devaient aussi se préoccuper de l'environnement. Cela fait partie de leur responsabilité politique au sens de la gestion du territoire pour aujourd'hui mais aussi pour demain et les élus ne doivent pas démissionner de ce rôle. L'enjeu est culturel. Pour finir, il faut insister sur le rôle fondamental de l'école. Notre action dans le domaine de l'environnement doit se passer dans les classes, auprès des enfants. L'école est le lieu de l'apprentissage de tous les langages, y compris le langage de la nature.

## **Le point de vue de Hélène Blanchard**

*(vice-présidente de la région Rhône-Alpes chargée de l'environnement et de la prévention des risques)*

La DIREN et la Chambre d'agriculture ont participé à la construction des dispositifs régionaux en matière de patrimoine naturel. En cela c'est une force, en agissant de façon très complémentaire mais aussi de façon rationnelle. Il est dans l'intérêt de tous de s'organiser dans le domaine de la biodiversité qui, même si on en parle de plus en plus, est largement sous-estimée dans les bilans coûts-avantages de tous les projets d'aménagement ou de politique que l'on peut mettre en place. C'était la raison pour laquelle nous avons cherché à construire un état des lieux qui a permis d'ailleurs une meilleure articulation pour la politique des réserves naturelles régionales. Cela nous a permis également d'agir là où l'Etat n'agissait pas. Concernant Natura 2000, il est vrai que la Région n'agit pas directement. Elle agit au travers des PNR, des CDRA mais aussi au travers d'associations qu'elle finance aujourd'hui et qui travaillent plus précisément sur ces sites là.

L'ambition de la Région sur le territoire est bien évidemment d'éviter une érosion trop importante de cette biodiversité. Cela concerne aussi le monde agricole puisque il est lui-aussi un gestionnaire de cette biodiversité. D'ailleurs, cela va conduire à la mise en place des dispositifs agri-environnementaux qui seront là également mûrement réfléchis avec la DIREN et tous les partenaires. Il s'agit du prochain travail de l'état des lieux puisque les demandes d'agriculteurs, qui ont une action effective envers l'environnement mais qui sont à la marge de dispositifs soit agricoles soit environnementaux, sont déjà très nombreuses. Il faut vraiment faire le lien et la Région le fera en complémentarité avec l'Etat comme cela a été fait jusqu'à aujourd'hui.

L'autre aspect peut-être un peu plus dynamique pour la Région, et dont le CREN est l'un des précurseurs, est un nouveau dispositif qui devrait être mis en place d'ici les prochains mois. Il s'agira de faire des études de territoire en matière d'environnement et de fournir cet outil aux élus, aux gestionnaires et aux décideurs. Les élus prendront alors leurs décisions en parfaite connaissance de la biodiversité sur leur territoire. Concrètement, il s'agira d'études sur les écosystèmes faune-flore, leurs interactions, les problèmes de risques naturels et technologiques. Le CREN va déjà se lancer sur certaines expertises par le biais des conservatoires départementaux.

Notre présence sur le territoire mais également les assises de démocratie participative et les vécus de chacun d'entre nous ont permis de faire remonter les manques, les difficultés à articuler les dispositifs les uns par rapport aux autres, les déficits d'information. A partir du moment où l'information est connue, cohérente, rationnelle, les choses se mettent facilement en place. En soi, tout le monde a un versant démocratique, d'abord parce que les élus savent très bien aujourd'hui que, sans concertation on arrive à rien, mais également parce que nous sommes tous des citoyens.

Aujourd'hui nous sommes ici entre partenaires et élus, nous sommes là pour co-construire ensemble et la tâche est ardue. Les défis sont grands et le pire n'est peut-être pas encore arrivé.

## Le point de vue de Yves François

(Chambre régionale d'agriculture)

Je suis mandaté depuis bientôt 10 ans par la Chambre régionale d'agriculture pour la représenter au CREN. Quand je suis arrivé, je n'étais pas complètement étranger aux préoccupations du CREN mais j'ai été étonné d'y rencontrer des gens qui voulaient gérer des espaces naturels en tenant compte de ce que les agriculteurs pouvaient penser. J'ai apporté certains éléments mais j'ai été étonné par la connaissance du milieu qu'ils avaient déjà et je l'ai rapporté à mes collègues parfois incrédules. J'ai en même temps apprécié la vision globale d'un conservatoire, de la gestion mais pas de sanctuarisation, ce qui permet de faire de l'économie. Dans le milieu agricole, on voyait Natura 2000 comme une mise sous cloche qui bloquait tout. En voyant le travail du CREN sur des territoires protégés, j'ai constaté qu'on allait dans le bon sens. C'est à partir de là que je me suis vraiment intéressé à cette façon de fonctionner et au fonctionnement de la structure elle-même.

Du côté agricole, la préservation de l'environnement n'est pas la préoccupation première des agriculteurs. Par contre, depuis une douzaine d'années cela commence à les interroger pour plusieurs raisons. D'abord, ils se rendent compte qu'il y a certaines techniques qui sont mauvaises à force d'être répétées. Quand on met en place une politique Natura 2000 sur un territoire il y a trois solutions : ne rien faire, modifier les pratiques agricoles et dans certains endroits faire revenir les agriculteurs et les pratiques qu'ils ont abandonnées parce que le territoire se ferme. Quand on explique Natura 2000 comme ça aux agriculteurs et qu'on leur explique que cet outil peut être une aide pour continuer à faire ce qu'ils font sur leur territoire, ils changent de point de vue et décident d'y regarder de plus près. C'est d'abord l'aide financière qui les intéresse mais petit à petit c'est surtout de se rendre compte que ce qu'ils font intéresse le reste de la société.

L'arrivée des urbains et des conflits d'usages qu'ils engendrent compliquent les choses. Ces nouveaux arrivants veulent les avantages de la campagne mais absolument aucun inconvénient. Ces incompréhensions doivent se résoudre par le dialogue mais, par expérience, lorsque l'on entre dans un processus de dialogue et de communication, on sait quand on y rentre mais on ne sait jamais quand on en sort. La première des choses quand on veut travailler avec tous les acteurs d'un même territoire, c'est de se positionner le plus en amont possible et de reconnaître les compétences de chacun.

Pour conclure, on a beaucoup parlé de biodiversité extraordinaire mais là où l'agriculture va jouer pleinement son rôle c'est lorsque l'on va arriver à parler de biodiversité ordinaire. Il se passe des choses intéressantes aussi dans les champs cultivés.

## **Le point de vue de Yves Lessard**

*(Fédération nationale des communes forestières)*

Toutes les opérations Natura 2000 doivent avoir une base territoriale et elles doivent être animées par un élu local qui a la capacité de fédérer tous les intérêts contradictoires qui peuvent exister dans sa commune. C'est lui qui a la légitimité pour le faire. La Fédération nationale des communes forestières a longtemps hésité face à Natura 2000 parce que cela semblait être quelque chose qui venait du haut, qui était imposé. Au départ nous faisons partie d'un groupe d'organisations qui refusait Natura 2000, puis grâce au dialogue et aux échos positifs de la démarche nous avons réfléchi et nous avons constaté que nous possédions quand même une surface extrêmement importante du territoire national. Les communes forestières couvrent 2,5 millions d'hectares en France dont des zones tout à fait intéressantes. Nous avons donc fait le pari de jouer la carte Natura 2000 et nous avons signé une convention avec le Ministère de l'environnement, maintenant Ministère de l'écologie et du développement durable, pour conduire des expériences en sites Natura 2000. Avec la mise en œuvre de cette convention nous avons voulu prouver que cette démarche n'entraînait pas de contraintes insupportables, que l'on pouvait continuer à exploiter le bois, qu'il pouvait y avoir des activités de chasse, et qu'au contraire on pouvait en tirer un certain nombre de profits. Nous animons un réseau Natura 2000 en forêt communale et nous organisons dans cette perspective une journée de formation qui aura lieu en juin à destination des élus, des responsables municipaux et aussi des responsables associatifs, des agriculteurs,...

Il n'existe pas de zones où Natura 2000 passe plus ou moins bien, cela dépend véritablement des personnes concernées. Les forêts Natura 2000 sont bien réparties sur tout le territoire français. En Rhône-Alpes, 14 % de la forêt communale est en Natura 2000. Et nous souhaitons bien sûr développer ces actions.

Nous considérons que le bois est un produit de la forêt qui procure une recette aux communes si bien qu'il est important de pouvoir continuer à le récolter, mais en tant que gestionnaires de forêt publique nous savons bien que la forêt publique fournit de l'accueil du public, du paysage, de la biodiversité, ... Avec l'ONF nous essayons de gérer cette forêt communale de la façon la plus durable possible. Nous considérons que la biodiversité peut-être un atout pour attirer le public et pour l'intéresser.

## **Le point de vue de Jean-Luc Carrio**

*(DIREN)*

La mise en place du réseau a été très longue à se dessiner. Il a fallu faire l'animation d'un produit qui tombait du ciel et le déficit d'appropriation des élus a été réel. C'est assez compréhensible avec le recul, ni le fonctionnaire qui était en place ni le préfet ne savaient au demeurant ce que serait à terme Natura 2000. Les directives existaient mais pas les transpositions à la fois législatives et réglementaires que l'on a désormais. L'outil a mûri et s'il y a eu rejet de Natura 2000, il ne faut pas oublier que dans d'autres pays de l'Europe le choix de la protection réglementaire a été fait et arrive au même écueil. En France, le démarrage a été très lent, mais le choix a été fait d'une conversion vers une volonté de gestion tout en préservant les milieux. Le processus est en passe d'aboutir à la dernière étape de transfert aux élus locaux suite au rapport du sénateur Legrand qui a été validé par le Sénat et les députés. Il s'agit du transfert des présidences des comités de pilotage aux élus et l'animation à une structure collective que ce soit un PNR, un syndicat mixte ou une commune.



Sur les sites où il y avait un rapport de confiance sur le territoire pour avoir mené d'autres opérations locales ou autres, ou avoir déjà d'autres outils de protection mis en place, le dialogue était plus facile puisqu'il y avait déjà l'habitude de travailler avec l'administration et les acteurs étaient connus. Même en cas de dérapages on était à même de trouver un terrain d'entente tout en respectant les objectifs. Par contre, sur les sites totalement nouveaux et « parachutés », c'est-à-dire pour lesquels il y avait une connaissance naturaliste et scientifique que même l'administration ne connaissait pas, on arrivait en territoire inconnu, n'ayant pas l'argumentaire nécessaire pour développer une gestion adaptée sur ces sites et on avait du mal à s'implanter. Natura 2000 a participé à la connaissance naturaliste du territoire, sur beaucoup de sites il y avait des suspicions de connaissances de biodiversité et il a fallu mener des études, à tel point qu'aujourd'hui certains des périmètres ont été complètement modifiés par ces études. On oublie également trop souvent qu'il y a des sites qui ont été rejetés eux-mêmes alors qu'ils étaient de valeur, par exemple certains sucs volcaniques de la Loire, où les scientifiques ont dit que la représentativité était déjà suffisante. Certains sites de valeur patrimoniale ont été rejetés parce que le réseau Natura 2000 est un réseau d'exemplarité et non pas d'exhaustivité. Les sites de valeurs patrimoniales autour des sites du réseau et les sites de natures ordinaires ont aussi leur rôle à jouer. Il est important de noter que ce n'est pas parce que l'on a fait Natura 2000 que le réseau est assis et qu'il n'y a pas de lien avec tout ce qui se passe autour.

Il ne faut pas revenir sur la politique agricole CTE / CAD. L'écueil auquel nous sommes arrivé est dû au fait que l'on ait pas pu voir le gain vis-à-vis de l'environnement d'une politique qui a été sur la totalité du territoire et qui n'a pas eu une action concertée à l'échelle d'un territoire. Les interlocuteurs souscrivaient ponctuellement sur le territoire mais sans action concertée. L'objectif avec les nouvelles MAE, c'est le retour à l'échelle du territoire et pour ce faire il a bien fallu définir un territoire d'éligibilité. Or, ce travail se fait avec des crédits européens et la légitimité de financer en priorité s'applique sur des secteurs reconnus au niveau l'Europe c'est-à-dire le réseau Natura 2000.

C'est le réseau au titre de la Directive cadre sur l'eau qu'il va falloir définir par rapport à l'enjeu « pesticides » et à l'enjeu « nitrates », il ne faut pas oublier que la France est mise à pied pour respecter ces engagements européens. La politique actuelle de la DIREN est de commencer par les sites qui ont été reconnus d'intérêt européen, sur les sites où il y a problème. Cette démarche laisse de côté des sites de valeurs, mais ces secteurs-là ne sont pas priorités parce qu'ils n'ont pas été définis comme étant les enjeux. Avec des problématiques de pesticides et de nitrates, on s'attaque à des enjeux visant l'eau potable et les populations humaines. A l'heure actuelle nous nous contentons de ce réseau mais la porte reste ouverte dans les MAE, grâce à la logique d'appel à projets, sur d'autres territoires et sur d'autres types d'actions. Il faudra s'organiser et présenter des projets cohérents de territoires mais le saupoudrage ne peut pas permettre d'être efficace dans un pas de temps donné. Il ne faut pas oublier non plus que chacun va être mesuré sur l'agriculture et sur l'environnement en 2013 dans le cadre de l'évolution de la PAC, il faudra pouvoir montrer des résultats. Dans le cadre des CTE et des CAD on ne trouve pas de résultats en gain environnemental stricte puisque les concentrations en pesticides et en nitrates sont maintenues voire augmentent. Il y a bien un problème de fond, la politique menée jusqu'ici n'a pas été assez forte sur le territoire et assez cohérente avec l'ensemble des acteurs pour être efficace.

# La conclusion d'un sociologue

André Micoud – CRESAL Université de Saint Etienne

---

Je propose l'hypothèse de dire que nous sommes en train de passer de « l'espace rural » à la « campagne » et que c'est un changement de culture qui est en train de se faire pour la co-construction d'un monde commun. « L'espace rural » c'est l'espace non-urbain en tant qu'il a été dédié à une profession à charge pour elle de nourrir les français dans la plus grande quantité et au meilleur coût. C'est la nation qui avait donné cette mission à la profession agricole qui s'en est bien acquittée au-delà même de ce contrat, elle n'a pas seulement nourri les français mais elle est devenue l'un des premiers postes de la balance commerciale. Et on a pas renégocié le contrat. Cet espace rural strictement dédié à l'agriculture s'est rétréci et a laissé par conséquent d'autres espaces, les moins rentables, sur lesquels sont arrivés d'autres désirs : protection de la nature, tourisme, récréation,... Donc, ce nouvel espace appelé la campagne est ressaisi par des nouvelles demandes de nos concitoyens : cadre de vie, respect de la nature, nourriture saine, aménités,... On est en train de passer d'un espace qui ne concernait que la profession agricole à un espace où tout le monde a son mot à dire.

## Les indices de ce changement

1. La multiplication des mots composés comme agri-environnementale, agri-culture, entrepreneurs ruraux,...

On a toute une série de nouveaux termes qui atteste bien qu'il faut trouver des mots pour désigner une réalité nouvelle.

2. Avant, cet espace rural dédié à la profession agricole raisonnait en filière, aujourd'hui il y a l'agriculture filière et l'agriculture territoire. Aujourd'hui dans la profession agricole, des questions sur la pertinence des politiques agricoles nationales sont posées, et aujourd'hui les politiques agricoles se décident de plus en plus avec les collectivités territoriales. La profession est donc également en train d'essayer de s'habituer, de s'accoutumer.

3. Au congrès des conservatoires d'espaces naturels de France, le thème central était « protection de la nature et collectivités territoriales ». Ce sont les réserves naturelles qui sont nées sous une forme un peu « intégriste » qui s'interrogent sur comment partager ce soucis porté par des associations avec les collectivités.

C'est un changement culturel parce que les agriculteurs « traditionnels » ont appris à pratiquer leur métier dans une optique productiviste. Aujourd'hui certains leur ont dit, et parfois très violemment, qu'ils avaient tout faux, ce qui est relativement humiliant. Ce passage à une nouvelle manière de considérer le rapport à l'environnement doit se faire avec tact de la même manière que l'on doit critiquer par exemple les grands ensembles avec objectivité. Il faut faire attention à ne pas reprocher à des gens ce qu'on leur a demandé de faire dans une autre problématique.

Il y a donc deux savoirs qui se rencontrent, le savoir agronomique de la nature cultivée qui était un peu « forcé » et le savoir naturaliste de la nature sauvage qui était un peu sanctuarisé. Les naturalistes et les agronomes doivent aujourd'hui mélanger leur savoir.

Sur la question des populations, l'espace rural devient la campagne quand il est habité par des gens qui n'en sont pas originaires, qui y viennent, qui y reviennent. Le danger vient



plutôt des populations qui se côtoient. On a parlé de conflits d'usages (les cloches, les vaches, le fumier,...) mais finalement ils ne sont pas si nombreux. Ce qu'il faut craindre par contre c'est plutôt la juxtaposition de populations qui s'ignorent. En tant que sociologue, je pense qu'on a toujours à apprendre de l'autre et je cherche des dispositifs qui permettent que des connaissances se transmettent comme par exemple des sortes de marché d'échanges de plantes, des marches de nuit,...

**Par rapport à l'année dernière**, la profession agricole semble aujourd'hui considérer que Natura 2000 est une pierre qu'on rajoute à l'édifice, Natura 2000 semble être une procédure bien acceptée. Dans les comités de pilotage, on expérimente aujourd'hui des méthodes de gouvernance, on accepte de co-construire ensemble les projets. Pour terminer, je voudrais ajouter que le CREN fait partie des personnes qui ont le souci de cette rencontre des deux cultures.

Coordination de cette rencontre,  
construction de la synthèse :



Pilotage du programme Life nature  
et territoires en région Rhône-Alpes :



D'autres partenaires financiers et porteurs d'actions locales :

ASTERS, conservatoire d'espaces naturels de la Haute-Savoie, l'Union régionale des communes forestières de Rhône-Alpes, le Groupement d'intérêt scientifique des Alpes du Nord, le Ministère de l'écologie et du développement durable et la Direction régionale de l'environnement de Rhône-Alpes, la Région Rhône-Alpes, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Loire, les conseils généraux de l'Isère, de la Loire et de l'Ardèche, les parcs naturels régionaux du massif des Bauges, de la Chartreuse, du Haut-Jura et des monts d'Ardèche, AVENIR, le syndicat intercommunal à la carte de la vallée d'Abondance, le syndicat intercommunal pour la réhabilitation de l'étang de Crosagny, le Syndicat mixte du lac d'Annecy, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, les communautés de communes du pays de Gex, du pays du Mézenc, du bassin belgardien, de Rhône Crussol, du pays de Faverges, de la rive gauche du lac d'Annecy, la station de Valdrôme, les communes des Avenièrès, de Crest-Voland, d'Engins, de Pellafol et de Brégnier-Cordon.